



Conseil Municipal
23 mars 2017 - 20 h 30

Compte-rendu synthétique

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 5 Votants : 29	L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le seize mars deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire. <u>Etaient présents</u> : Marc BOUTRUCHE, Céline LEGENDRE, Benoît BERTRAND, Anne GUERDER, Sébastien DUHAMEL, Myriam PIERRE, Jean-Louis DUGUE, Nicole NAOUR, Pierrette PARA, Fabrice KLEIN, Patricia GUYONVARCH, Pierre-Emmanuel HERVE, Hélène LANTERNIER, Jean-Luc LE FLECHER, Evelyne LE LEZ, Thierry CHAMPION, Mona PONTIER, Gérard LE VILAIN, Micheline GARGAM, Raymond BOYER, Marc COZILIS, François GUION, Danielle LE MARRE, Dominique GUEGUEIN, <u>Absents excusés ayant donné pouvoir</u> : Linda TONNERRE à Céline LEGENDRE, Ludovic DINET à Thierry CHAMPION, Jean-Pierre ALLAIN à Marc BOUTRUCHE, Patrick LE PORHIEL à Marc COZILIS, Marie-Pierre PERHIRIN à Danielle LE MARRE
---	---

La séance est ouverte à 20 h 35.

Sébastien Duhamel est désigné secrétaire de séance.

1	Conseil Municipal du 09 février 2017	Direction Générale
---	--------------------------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, et 6 contre, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2017.

Les maquettes complètes des comptes de gestion, des comptes administratifs et des budgets primitifs sont consultables au service Finances.

2	Compte de gestion - Budget principal	Finances
---	--------------------------------------	----------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 du Trésorier Principal transmis par les services de la trésorerie principale,

Considérant que les résultats de l'exercice du compte administratif et du compte de gestion 2016 sont identiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, approuve le compte de gestion du budget principal présenté par Monsieur le Trésorier Principal d'Hennebont pour l'année 2016, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement	+ 2 087 050,54 €
Investissement	- 1 813 272,49 €

3	Compte de gestion - Croizamus	Finances
---	-------------------------------	----------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 du Trésorier Principal transmis par les services de la trésorerie principale,

Considérant que les résultats de l'exercice du compte administratif et du compte de gestion 2016 sont identiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, approuve le compte de gestion du budget annexe Croizamus présenté par Monsieur le Trésorier Principal d'Hennebont pour l'année 2016, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement	- 92 175,16 €
Investissement	+ 102 894,65 €

4	Compte de gestion - Centre-ville	Finances
---	----------------------------------	----------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 du Trésorier Principal transmis par les services de la trésorerie principale,

Considérant que les résultats de l'exercice du compte administratif et du compte de gestion 2016 sont identiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, approuve le compte de gestion du budget annexe centre-ville présenté par Monsieur le Trésorier Principal d'Hennebont pour l'année 2016, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement	- 18 859,26 €
Investissement	- 268 651,74 €

5	Compte de gestion - Bienvenue	Finances
---	-------------------------------	----------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 du Trésorier Principal transmis par les services de la trésorerie principale,

Considérant que les résultats de l'exercice du compte administratif et du compte de gestion 2016 sont identiques,

Le budget Bienvenue a été clos en 2016. Ce compte de gestion sera donc le dernier concernant ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, approuve le compte de gestion du budget annexe Bienvenue présenté par Monsieur le Trésorier Principal d'Hennebont pour l'année 2016, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement	0,00 €
Investissement	0,00 €

6	CA - Budget principal	Finances
---	-----------------------	----------

Vu le compte administratif 2016 présenté par le Maire,

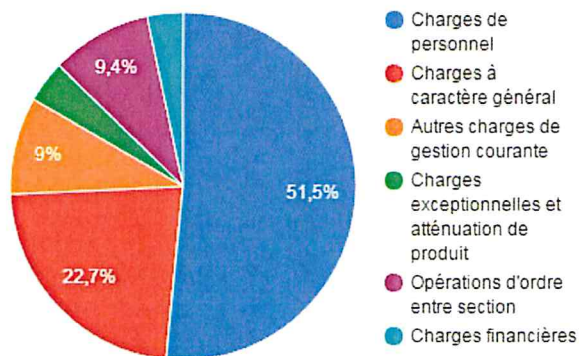
Vu la note de présentation réalisée en vertu de l'article L3313-1 du CGCT,

Le budget principal retrace les principales opérations de la Mairie de Queven. Seules deux opérations ne sont pas incluses dans ce budget : l'opération d'aménagement de Croizamus et celle du centre-ville.

En ce qui concerne le compte administratif 2016, les résultats financiers sont les suivants :

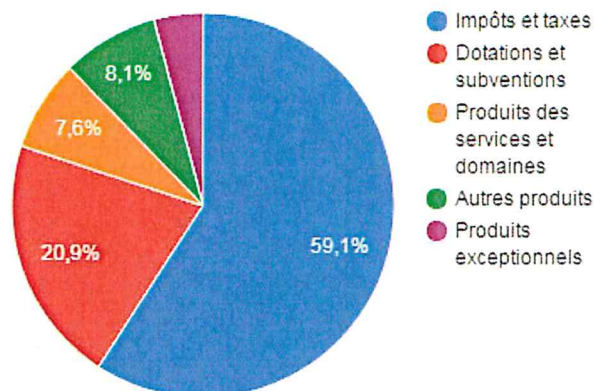
		BP + DM 2016	Réalisé 2016
Fonctionnement	Dépenses	9 761 617,66 €	8 191 680,50 €
	Recettes	9 761 617,66 €	10 278 731,04 €
	Résultats	0 €	2 087 050,54 €
	Compte 002 (résultat reporté N-1)	0 €	0 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	0 €	2 087 050,54 €
Investissement	Dépenses	5 863 196,74 €	3 067 636,31 €
	Recettes	5 863 196,74 €	3 541 630,20 €
	Résultats	0 €	473 993,89 €
	Compte 001 (résultat reporté N-1)	- 2 287 266,38 €	- 2 287 266,38 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	- 2 287 266,38 €	- 1 813 272,49 €

Dépenses fonctionnement 2016



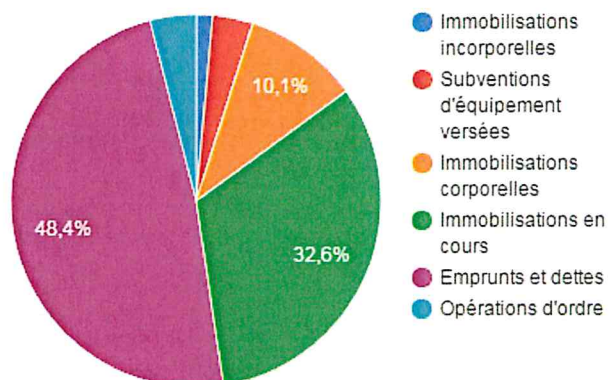
Les dépenses de fonctionnement sont notamment liées aux charges de personnel, pour près de 51,5 % des dépenses (4 221 698,51€), ce qui est dans la moyenne des collectivités (52 % en 2012). Ce montant diminue par rapport à l'année 2015. Les charges à caractère général (1 863 508,04 €) sont également en recul entre 2015 et 2016. Il s'agit de toutes les dépenses nécessaires aux services, les dépenses d'équipement mais également du fonctionnement des bâtiments publics et des appels aux prestataires extérieurs. Les autres charges (739 339,52 €) comprennent notamment les subventions et diverses contributions obligatoires. Les charges financières (277 426,03 €) correspondent aux remboursements des intérêts d'emprunt, tandis que les opérations d'ordre entre section sont les virements à l'investissement.

Recettes fonctionnement 2016



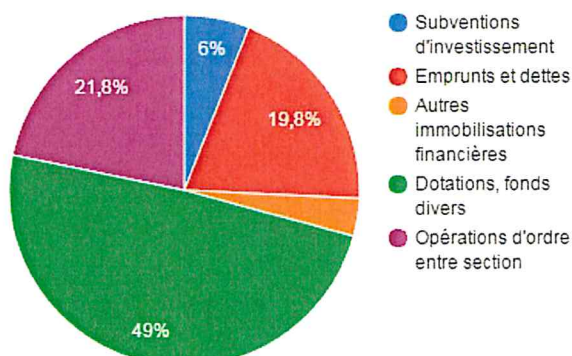
Les recettes sont surtout du fait des impôts et taxes, pour 59,1% du budget (6 077 527,06 €). Les dotations de l'État rentrent également pour une part substantielle dans le budget de la mairie (20,9% soit 2 149 908,13 €). Ces deux types de recettes sont en diminution entre 2016 et 2015, notamment à cause de la politique de l'État (exonération d'impôt,...). Les autres produits comprennent notamment les produits des services pour 786 138,77 € tels que les ventes de place pour les arcs ou les inscriptions ALSH. Enfin, les produits exceptionnels sont liés aux ventes du patrimoine.

Dépenses d'investissement compte administratif 2016



En ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'année 2016 permet à la mairie de dégager de nouveau des marges de manoeuvres afin d'investir. Ainsi, le montant total des remboursements d'emprunt s'est élevé à 1 483 455,81 €, en réduction par rapport à 2015. Ce montant de remboursement d'emprunt a été sensiblement équivalent à l'ensemble des investissements de la mairie (1 460 556,14 €) pour 2016.

Recettes d'investissement compte administratif 2016



Ces dépenses d'investissement sont compensées par des recettes, notamment l'excédent des dépenses de fonctionnement de l'année précédente (1 578 126,62 €), le FCTVA (122 861 €) et des subventions diverses (211 960,21 €).

Suite aux renégociations de l'année 2015, la dette de la mairie de Queven a été assainie et sécurisée, avec un taux moyen de 2,11 % et 100 % des emprunts en risque nul (Notation A1 sur l'échelle de Gissler). 79,2 % des emprunts sont à taux fixe et 20,8 % à taux variable.

Pour l'année 2016, un emprunt de 700 000 € a été réalisé, avec pour objectif de consolider la dette à court terme. Les efforts de réduction de cette dette à court terme ont permis une réduction drastique de celle-ci depuis 2015, passant de 2,2 millions d'euros à 1,2 millions d'euros. Ces efforts devraient se poursuivre afin de réduire au maximum l'utilisation de la ligne de trésorerie.

Situation au	Utilisation ligne de trésorerie	Dette budget principal	Dette budgets annexes	Dette totale collectivité	Variation de l'endettement communal
01/01/2013	1 200 000,00 €	10 792 226,10 €	5 550 000,00 €	17 542 226,10 €	
01/01/2014	1 200 000,00 €	9 828 774,61 €	5 550 000,00 €	16 578 774,61 €	-963 451,49 €
01/01/2015	1 600 000,00 €	9 410 880,69 €	6 150 000,00 €	17 160 880,69 €	582 106,08 €
01/01/2016	2 200 000,00 €	10 998 074,72 €	2 950 000,00 €	16 148 074,72 €	-1 012 805,97 €
01/01/2017	1 200 000,00 €	10 241 395,56 €	2 950 000,00 €	14 391 395,56 €	-1 756 679,16 €
01/01/2018*	600 000,00 €	9 080 498,03 €	2 950 000,00 €	12 630 498,03 €	-1 760 897,53 €
01/01/2019*	0,00 €	7 988 761,95 €	2 950 000,00 €	10 938 761,95 €	-1 691 736,08 €
01/01/2020*	0,00 €	6 960 728,06 €	2 950 000,00 €	9 910 728,06 €	-1 028 033,89 €
01/01/2021*	0,00 €	6 005 300,36 €	0,00 €	6 005 300,36 €	-3 905 427,70 €

→ Annexe 1

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, Marc Boutruche quitte la salle lors du vote. Benoît Bertrand est désigné Président spécial de séance par l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 6 contre (Marc Cozilis, François Guion, Patrick Le Porhiel, Dominique Guéguein, Danielle Le Marre, Marie-Pierre Perhirin), approuve le compte administratif 2016 du budget principal, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Dépenses	8 191 680,50 €
	Recettes	10 278 731,04 €
	Résultats	+ 2 087 050,54 €
	Compte 002 (résultat reporté de fonctionnement)	0 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	+ 2 087 050,54 €
Investissement	Dépenses	3 067 636,31 €
	Recettes	3 541 630,20 €
	Résultats	473 993,89 €
	Compte 001 (résultat reporté d'investissement)	- 2 287 266,38 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	-1 813 272,49 €

7	CA - Croizamus	Finances
---	----------------	----------

Vu le compte administratif 2016 présenté par le Maire,

Vu la note de présentation réalisée en vertu de l'article L3313-1 du CGCT,

En ce qui concerne le compte administratif 2016 du budget annexe Croizamus, les résultats financiers sont les suivants :

		<u>BP 2016</u>	<u>Réalisé 2016</u>
Fonctionnement	Dépenses	6 080 329,07 €	5 709 973,13 €
	Recettes	6 080 329,07 €	5 690 074,55 €
	Résultats	0 €	- 19 898,58 €
	Compte 002 (résultat reporté N-1)	- 72 276,58 €	- 72 276,58 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	- 72 276,58 €	- 92 175,16 €
Investissement	Dépenses	5 397 105,35 €	5 397 105,35 €
	Recettes	5 500 000,00 €	5 261 150,49 €
	Résultats	102 894,65 €	-135 954,86 €
	Compte 001 (résultat reporté N-1)		238 849,51 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)		102 894,65 €

Ces dépenses et ces recettes sont majoritairement des transferts entre section. En effet, il s'agit des opérations de stock des années précédentes qui sont reprises dans le budget

Au niveau des dépenses réelles, le budget Croizamus a dépensé 407 007,36 €, notamment dans de l'achat d'équipement, de matériel et divers travaux. La charge d'intérêt n'est pas négligeable dans ce budget, puisqu'elle représente 41 815,28 €.

Les recettes, quant à elles, proviennent de vente de terrains aménagés, pour 292 969,20 €. D'autre part, la dette de Croizamus est de 5,5 m€. Sur cette somme, 3,2 m€ sont portés et remboursés par le budget principal, cette somme indiquant la perte acceptée sur Croizamus. 2,3 m€ ont été empruntés pour un remboursement in fine en 2020. A cette date, la vente des terrains devrait permettre le remboursement de cet emprunt.

⇒ Annexe 2

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, Marc Boutruche quitte la salle lors du vote. Benoît Bertrand est désigné Président spécial de séance par l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, approuve le compte administratif 2016 du budget Croizamus, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Dépenses	5 709 973,13 €
	Recettes	5 690 074,55 €
	Résultats	- 19 898,58 €
	Compte 002 (résultat reporté N-1)	- 72 276,58 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	- 92 175,16 €

Investissement	Dépenses	5 397 105,35 €
	Recettes	5 261 150,49 €
	Résultats	-135 954,86 €
	Compte 001 (résultat reporté N-1)	238 849,51 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	102 894,65 €

8	CA - Centre-ville	Finances
---	-------------------	----------

Vu le compte administratif 2016 présenté par le Maire,
Vu la note de présentation réalisée en vertu de l'article L3313-1 du CGCT,

Les écritures sur le budget centre ville ont été limitées, avec moins de 60 000 € de dépenses réelles, en prenant en compte les intérêts de l'emprunt. Voici les résultats 2016 de ce budget.

		<u>BP + DM2016</u>	<u>Réalisé 2016</u>
Fonctionnement	Dépenses	1 302 559,91 €	923 395,51 €
	Recettes	1 302 559,91 €	923 395,51 €
	Résultats	0 €	0 €
	Compte 002 (résultat N-1)	- 18 859,26 €	- 18 859,26 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	- 18 859,26 €	- 18 859,26 €
Investissement	Dépenses	1 516 970,91 €	918 651,74 €
	Recettes	1 516 970,91 €	864 411 €
	Résultats	0 €	-54 240,74 €
	Compte 001 (résultat reporté N-1)	- 214 411,00 €	- 214 411,00 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	- 214 411,00 €	- 268 651,74 €

Ces dépenses et ces recettes sont majoritairement des transferts entre section. En effet, il s'agit des opérations de stock des années précédentes qui sont reprises dans le budget

Au niveau des dépenses réelles, le budget Centre Ville a dépensé 44 392,01 €, notamment dans de l'achat d'équipement, de matériel et divers travaux.

⇒ Annexe 3

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, Marc Boutruche quitte la salle lors du vote. Benoît Bertrand est désigné Président spécial de séance par l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, approuve le compte administratif 2016 du budget centre-ville, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Dépenses	923 395,51 €
	Recettes	923 395,51 €
	Résultats	0 €
	Compte 002 (résultat reporté N-1)	- 18 859,26 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	- 18 859,26 €
Investissement	Dépenses	918 651,74 €
	Recettes	864 411 €
	Résultats	-54 240,74 €
	Compte 001 (résultat reporté N-1)	- 214 411,00 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	- 268 651,74 €

9	CA - Bienvenue	Finances
---	----------------	----------

Vu le compte administratif 2016 présenté par le Maire,
Vu la note de présentation réalisée en vertu de l'article L3313-1 du CGCT,

Le budget Bienvenue a connu en 2016 sa dernière année d'exécution. Ce budget a été clos cette année, après avoir transféré son excédent au budget principal. Les résultats financiers sont les suivants :

		BP 2016	CA 2016
Fonctionnement	Dépenses	192 422,19 €	192 422,19 €
	Recettes	0 €	0 €
	Résultats	- 192 422,19 €	- 192 422,19 €
	Compte 002 (résultat N-1)	192 422,19 €	192 422,19 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	0 €	0 €
Investissement	aucune écriture		

Le budget Bienvenue était excédentaire, à sa clôture, de 192 422,19 €.

Le budget Bienvenue a été clos en 2016. Ce compte administratif sera donc le dernier concernant ce budget.

⇒ Annexe 4

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, Marc Boutruche quitte la salle lors du vote. Benoît Bertrand est désigné Président spécial de séance par l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, approuve le compte administratif 2016 du budget Bienvenue, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Dépenses	192 422,19 €
	Recettes	0 €
	Résultats	- 192 422,19 €
	Compte 002 (résultat reporté N-1)	192 422,19 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	0 €
Investissement	aucune écriture	

10	Affectation résultats - Budget principal	Finances
----	--	----------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 qui précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 du Trésorier Principal transmis par les services de la trésorerie principale,

Vu le compte administratif 2016 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré

par 29 voix pour,

le Conseil Municipal :

- Affecte le résultat de la section d'investissement du budget principal comme suit :
= Déficit reporté en section d'investissement (chapitre 001) : 1 813 272,49 €
- Affecte la totalité du résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement en section d'investissement.
= Excédent reporté en section d'investissement (compte 1068) : 2 087 050,54 €

11	Affectation résultats - Croizamus	Finances
----	-----------------------------------	----------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 qui précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 du Trésorier Principal transmis par les services de la trésorerie principale,

Vu le compte administratif 2016 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré

par 29 voix pour,

le Conseil Municipal :

- Affecte le résultat de la section d'investissement du budget annexe Croizamus comme suit :
= Excédent reporté en section d'investissement (chapitre 001) : 102 894,65 €
- Affecte la totalité du résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement en section de fonctionnement.
= Déficit reporté en section de fonctionnement (chapitre 002) : 92 175,16 €

12	Affectation résultats - Centre-ville	Finances
----	--------------------------------------	----------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 qui précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 du Trésorier Principal transmis par les services de la trésorerie principale,

Vu le compte administratif 2016 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré
par 29 voix pour,
le Conseil Municipal :

- Affecte le résultat de la section d'investissement du budget annexe centre-ville comme suit :
= Déficit reporté en section d'investissement (chapitre 001) : 268 651,74 €
- Affecte la totalité du résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement en section de fonctionnement.
= Déficit reporté en section de fonctionnement (chapitre 002) : 18 859,26 €

13	Vote des taux des taxes ménages	Finances
----	---------------------------------	----------

Les recettes fiscales sont la principale recette communale. Cette recette augmente chaque année. En effet, les valeurs locatives sont revalorisées par la loi pour tenir compte de l'inflation.

Il a été annoncé au niveau national une revalorisation de 0,4% des bases fiscales. Ainsi, il est possible de prévoir les chiffres suivant concernant la fiscalité:

	Bases 2016	Bases 2017 (prévisions)	Évolution légale des bases	Taux	Produit	
					2 016	2 017
T.H.	12 899 203 €	12 950 799 €	0,4%	15,60%	2 012 276 €	2 020 324 €
F.B.	9 883 782 €	9 923 317 €	0,4%	33,69%	3 329 846 €	3 343 165 €
F.N.B.	100 341 €	100 742 €	0,4%	68,24%	68 473 €	68 746 €
TOTAL					5 410 595 €	5 432 235 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, décide de maintenir les taux 2016 et donc de voter les taux 2017 suivants :

Taxe	Taux
Taxe d'habitation	15,60%
Taxe foncier bâti	33,69%
Taxe foncier non bâti	68,24%

14	BP - Budget principal	Finances
----	-----------------------	----------

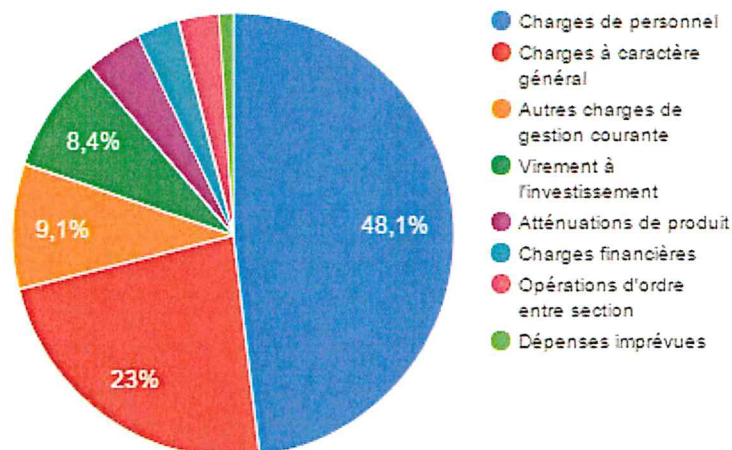
Vu le projet de budget primitif 2017 de la commune présenté,
Vu la note de présentation réalisée en vertu de l'article L3313-1 du CGCT,

Le budget principal retrace les principales opérations de la mairie de Queven. Seules deux opérations ne sont pas incluses dans ce budget : l'opération d'aménagement de Croizamus et celle du Centre Ville.

En ce qui concerne le budget primitif 2017 du budget principal, les prévisions financières sont les suivantes :

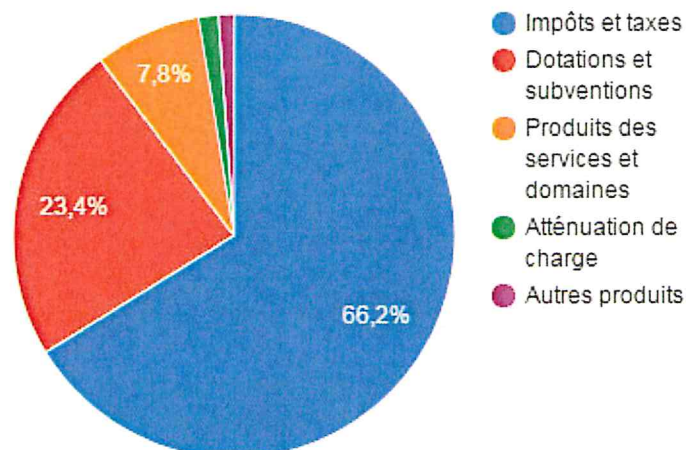
Fonctionnement	Dépenses	9 146 638,47 €
	Recettes	9 146 638,47 €
Investissement	Dépenses	4 861 481,08 €
	Recettes	4 861 481,08 €

Dépenses fonctionnement 2017 (9 146 638,47 €)



Les dépenses de fonctionnement sont principalement dues aux charges de personnel, pour près de 48,1 % du budget (4.395.400€), dans la moyenne des collectivités (52 % en moyenne en 2012). Les charges générales (2.108.233,50 €) sont nécessaires aux services, il s'agit des dépenses de fonctionnement courant des services et du recours aux prestataires extérieurs pour les dépenses courantes. Les autres charges (833.315,09€) comprennent notamment les subventions et diverses contributions obligatoires. Les charges financières (282.000€) correspondent aux remboursements des intérêts d'emprunt.

Recettes fonctionnement 2017 (9 146 638,47 €)

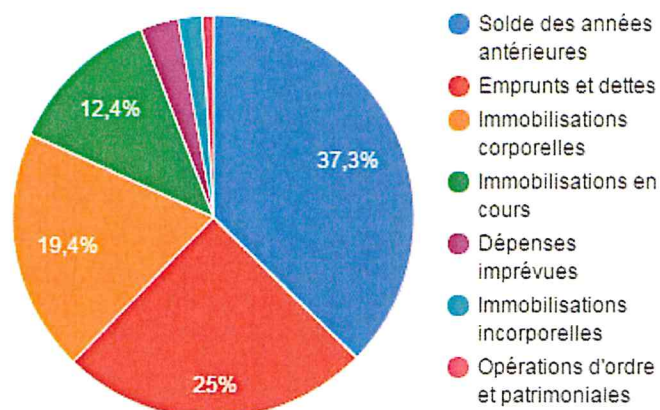


Les recettes sont perçues principalement via trois types de recettes :

- Les impôts et taxes, pour plus de 66,2 % du budget (6 057 524 €).
- Les dotations de l'État (23,4% soit 2 136 800 €).
- Les recettes des services (ventes de place pour les arcs, inscription cantine ou ALSH...) (713 400€)

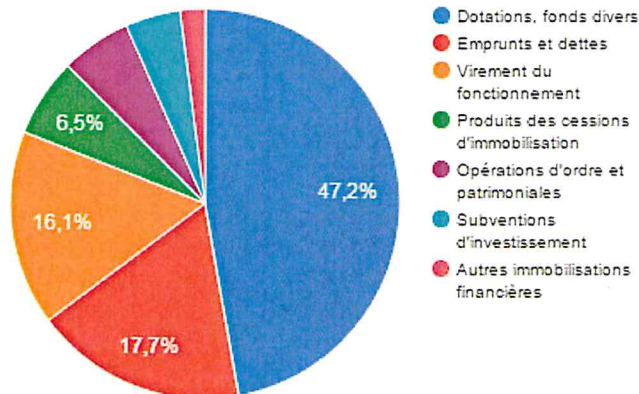
Les autres produits rentrent pour une part marginale dans les recettes de la mairie. Il peut s'agir des remboursements d'assurances (atténuation de charge pour 132 000 €) ou de produits divers et exceptionnels (106 914,47 €) (revenu des immeubles par exemple),

Dépenses Investissement 2017 (4 861 481,08 €)



En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le solde négatif des années antérieures est la principale dépense (1 813 272,49 €), qui correspond aux dépenses d'investissement non couvertes par les recettes budgétées lors des années antérieures. Le remboursement des emprunts est le second poste de dépense (1 213 000 €). Seul un tiers du budget est affecté aux dépenses d'équipement (33,6%). Cela inclut les immobilisations corporelles (945 492,37€) qui comprend tous les investissements en terme d'équipement, les immobilisations en cours (600 620,01€), avec tous les investissements en cours de réalisation mais pouvant concerner plusieurs années budgétaires, et enfin les immobilisations incorporelles (91 936,00€), qui comprend notamment toutes les dépenses de logiciel ou d'études. Enfin, 3,1 % (150 000 €) du budget est provisionné en dépenses imprévues et 1% correspond à des opérations comptables internes (opérations d'ordre et patrimoniales).

Recettes Investissement 2017 (4 861 481,08 €)



Ces dépenses d'investissement seront compensées par des recettes, notamment grâce au solde de fonctionnement de l'année précédente et au FCTVA pour 47,2% (2 252 050,54€), ainsi qu'à l'excédent de la section de fonctionnement prévu cette année pour 17,7% (770 940,25€). Quelques recettes de cession de patrimoine sont également prévues, pour 6,5 % du budget (311 000 €). Afin de financer les investissements, la mairie reçoit des subventions pour 217 568,50 € (4,6% du budget). Les autres immobilisations financières correspondent à diverses opérations comptables, notamment d'amortissement.

Pour l'année 2017, il est prévu un emprunt d'équilibre de 842 807,76 €. Cet emprunt est un maximum et ne devrait pas impacter l'effort global de désendettement. Ainsi, il est prévu une renégociation des emprunts in fine, afin de profiter des taux d'intérêt particulièrement bas. Ces efforts de désendettement devraient permettre un désendettement net de 1 million d'euros.

Situation au	Utilisation ligne trésorerie	Dette budget principal	Dette budgets annexes	Dette totale collectivité	Variation endettement communal
01/01/2013	1 200 000,00 €	10 792 226,10 €	5 550 000,00 €	17 542 226,10 €	
01/01/2014	1 200 000,00 €	9 828 774,61 €	5 550 000,00 €	16 578 774,61 €	-963 451,49 €
01/01/2015	1 600 000,00 €	9 410 880,69 €	6 150 000,00 €	17 160 880,69 €	582 106,08 €
01/01/2016	2 200 000,00 €	10 998 074,72 €	2 950 000,00 €	16 148 074,72 €	-1 012 805,97 €
01/01/2017	1 200 000,00 €	10 241 395,56 €	2 950 000,00 €	14 391 395,56 €	-1 756 679,16 €
01/01/2018*	600 000,00 €	9 080 498,03 €	2 950 000,00 €	12 630 498,03 €	-1 760 897,53 €
01/01/2019*	0,00 €	7 988 761,95 €	2 950 000,00 €	10 938 761,95 €	-1 691 736,08 €
01/01/2020*	0,00 €	6 960 728,06 €	2 950 000,00 €	9 910 728,06 €	-1 028 033,89 €
01/01/2021*	0,00 €	6 005 300,36 €	0,00€	6 005 300,36 €	-3 905 427,70 €

→ Annexe 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 6 contre (Marc Cozilis, François Guion, Patrick Le Porhiel, Dominique Guéguen, Danielle Le Marre, Marie-Pierre Perhirin), approuve le budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 9 146 638,47 € en section de fonctionnement,
- 4 861 481,08 € en section d'investissement.

15	BP - Croizamus	Finances
----	----------------	----------

Vu le projet de budget primitif 2017 du budget annexe Croizamus présenté,

Vu la note de présentation réalisée en vertu de l'article L3313-1 du CGCT,

En ce qui concerne le budget primitif 2017 du budget annexe Croizamus, les prévisions financières sont les suivantes :

Fonctionnement	Dépenses	6 136 406,23 €
	Recettes	6 136 406,23 €
Investissement	Dépenses	5 403 223,72 €
	Recettes	5 403 223,72 €

Ces dépenses et ces recettes sont majoritairement des transferts entre section. En effet, il s'agit des opérations de stock des années précédentes qui sont reprises dans le budget.

En ce qui concerne les dépenses réelles, il est prévu la somme de 702 000 € en aménagement de terrain, notamment par l'achat d'équipement, de matériel et divers travaux. La charge d'intérêt n'est pas négligeable dans ce budget, puisque 41 900 € de dépense d'intérêt d'emprunt doivent être prévus. Une autre dépense prévisible est le remboursement de l'emprunt effectué par le budget principal, qui sera compensé par une dotation de ce même budget principal.

Les recettes concernent des ventes de terrain qui prennent de l'ampleur.

	Total lots	Vente		
		Réservés	Promesses	Actées
Ilot A	3	0	0	2
Ilot B2	9	6	0	0
Ilot C	8	1	1	6
Ilot D	25	6	17	0

Il est ainsi prévu pour 2 millions d'euros de ventes de terrains en 2017. Cet argent servira à rembourser la dette contractée par le budget annexe de Croizamus. Ainsi, un remboursement d'emprunt de 1 266 817,49 € est inscrit au budget. Ce remboursement d'emprunt devra servir en cas de renégociation d'emprunt permettant un remboursement anticipé de la dette.

⇒ Annexe 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, approuve le budget annexe Croizamus 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 6 136 406,23 € en section de fonctionnement,
- 5 403 223,72 € en section d'investissement.

16	BP - Centre-ville	Finances
----	-------------------	----------

Vu le projet de budget primitif 2017 du budget annexe centre-ville présenté,
Vu la note de présentation réalisée en vertu de l'article L3313-1 du CGCT,

En ce qui concerne le budget primitif 2016 du budget annexe Centre Ville, les prévisions financières sont les suivantes :

Fonctionnement	Dépenses	1 052 411 €
	Recettes	1 052 411 €
Investissement	Dépenses	1 321 062,74 €
	Recettes	1 321 062,74 €

Ces dépenses et ces recettes sont majoritairement des transferts entre section. En effet, il s'agit des opérations de stock des années précédentes qui sont reprises dans le budget.

En ce qui concerne les dépenses réelles, il est prévu 100 000 € au budget centre ville, notamment par l'achat d'équipement, de matériel et divers travaux. D'autre part, la mairie devra payer cette année pour près de 14 900 € d'intérêt d'emprunt pour ce budget.

⇒ Annexe 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, approuve le budget annexe centre-ville 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 1 052 411,00 € en section de fonctionnement,
- 1 321 062,74 € en section d'investissement.

17	Garantie d'emprunt - Aiguillon	Finances
----	--------------------------------	----------

Vu la demande formulée par AIGUILLON CONSTRUCTION tendant à obtenir la garantie d'un emprunt PSLA de 841 000 € contracté auprès du Crédit Agricole du Morbihan afin de financer l'acquisition du foncier et la construction de 6 logements en location-accession (PSLA) à QUEVEN, rue Lejeune.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du code Civil,

AIGUILLON CONSTRUCTION demande au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement, aux conditions ci-dessous, de l'emprunt PSLA de 841 000 € contracté auprès du Crédit Agricole du Morbihan.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition du foncier et la construction de 6 logements en location-accession (PSLA) à QUEVEN, rue Lejeune.

Les caractéristiques de ce prêt PSLA consenti par le Crédit Agricole du Morbihan sont les suivantes :

Montant	841 000 €
Taux annuel *	Livret A + 1,00 %
Échéances	Trimestrielles
Durée d'amortissement	30 ans
Préfinancement	24 mois maximum

** Ce taux d'intérêt est révisé à chaque variation du taux de rémunération du livret A*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de ce prêt (période de préfinancement puis période d'amortissement).

Au cas où l'emprunteur, pour des raisons financières, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ce prêt, la collectivité s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Agricole du Morbihan adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Après en avoir délibéré

par 29 voix pour,

le Conseil Municipal :

- Approuve la garantie d'emprunt à AIGUILLON CONSTRUCTION, à hauteur de 50 % pour le remboursement.
- Dit que, au cas où l'emprunteur, pour des raisons financières, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur le prêt, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Agricole adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.
- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- Autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole du Morbihan et AIGUILLON CONSTRUCTION, et à signer le cas échéant la convention de garantie entre la collectivité et AIGUILLON CONSTRUCTION.

18	Subvention à la commune de Laucourt	Finances
----	-------------------------------------	----------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'appel à la solidarité du Maire de LAUCOURT afin de sauver la commune,

La Mairie de Quéven a reçu une demande d'aide de la part de la Mairie de Laucourt (197 habitants, département de la Somme (80700)). Cette demande d'aide financière exceptionnelle doit permettre de faire face à une situation financière désespérée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à la commune de Laucourt de 1.000 €.

19	Subventions de projets	Affaires scolaires/ Culture
----	------------------------	--------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la volonté municipale de favoriser la vie associative locale,
Considérant les demandes de subvention présentées par les associations,

	Association	Projet	somme proposée
Scolaires et périscolaires	Skol Kribenn	2 ^{de} édition de la rando apéro	200 €
Culture	Cté de Jumelage QUEVEN-DUNMANWAY	30 ans Queven Dunmanway	300 €
	Ecole de musique de Quéven	Projet flûte traversière	135 €
	Ass. Franco Allemande du Morbihan (AFAM)	Voyage jeunes en Allemagne	500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, adopte la liste des subventions telle que présentée.

20	Subvention au centre de soins de la faune sauvage "Volée de piafs"	Environnement
----	--	---------------

Le centre de soins de la faune sauvage "Volée de piafs" est menacé par une fermeture imminente.

Créé en 2007 et basé à Languidic (56), il est l'un des plus gros centres français. Il répond à l'urgence de soins pour les animaux en détresse de la faune sauvage, pour la plupart victimes des activités humaines. Il joue également un rôle capital de vigilance sanitaire en recueillant des données sur l'évolution des maladies, des zoonoses et du parasitisme.

En 10 ans d'existence, les accueils ont été multipliés par 12. Au total, ce sont 13 350 animaux qui ont bénéficié d'une prise en charge depuis 2007. L'association a ainsi répondu à un besoin très fort.

L'association perdure uniquement grâce aux efforts démesurés des bénévoles et aux dons des adhérents. Depuis 2007, elle n'a cessé de solliciter des soutiens financiers auprès des collectivités locales et territoriales afin que l'activité qu'elle effectue soit subventionnée. Elle a trouvé porte close lorsqu'elle a sollicité l'aide du Conseil Régional et de l'Association des Maires du Morbihan.

Pour assurer son bon fonctionnement uniquement sur l'année 2017, le centre a besoin de 50.000 €.

Considérant l'utilité du centre de soins de la faune sauvage "Volée de piafs" au niveau local,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, décide d'attribuer une aide de 300 € au centre de soins "Volée de piafs" pour l'année 2017.

21	PDIPR - Classement de la 3 ^{ème} boucle de Kerdual - Convention de passage	Environnement
----	---	---------------

Conformément aux dispositions de l'article L361-1 du code de l'Environnement, le Département a compétence pour établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

La commune est sollicitée afin de donner un avis sur le tracé et d'établir les conventions de passage entre le Département, le propriétaire privé et la commune.

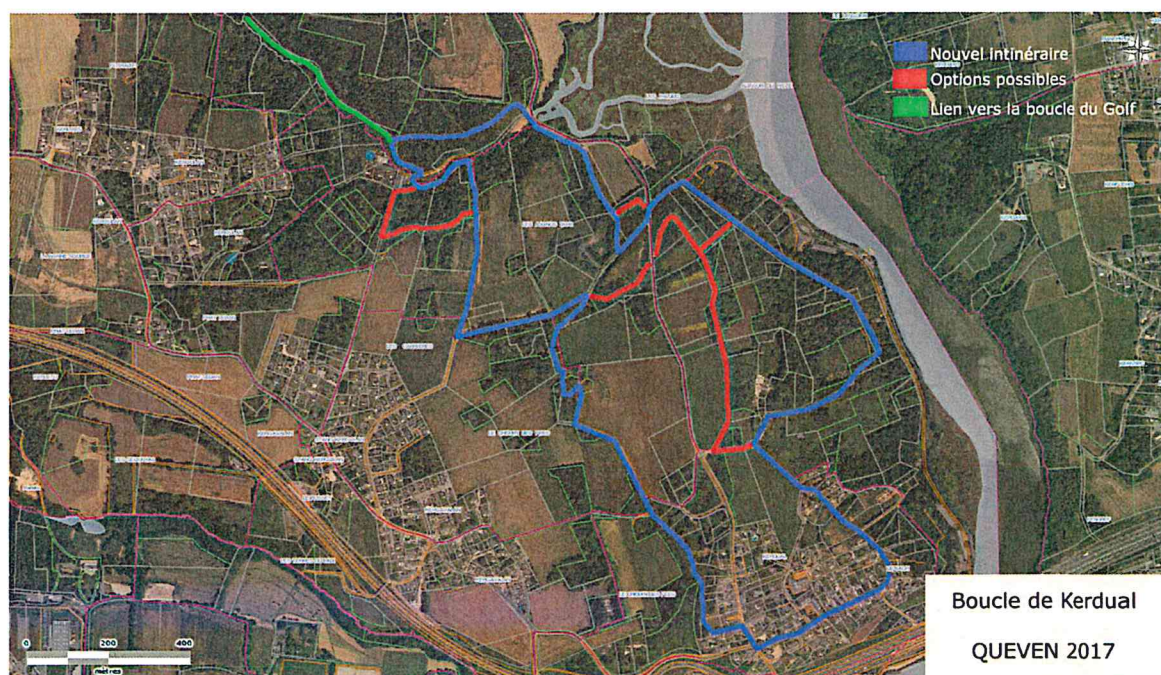
Dans ce cadre, la commune a déjà approuvé par délibérations :

- du 12 juin 2009, l'inscription au PDIPR du tracé du sentier de randonnée dénommé "Autour du Golf",
- du 19 février 2010, l'inscription au PDIPR du tracé du sentier de randonnée dénommé "Du Scave au Scorff".

Ceux-ci viennent de faire l'objet d'une reconduction de labellisation en date du 13 février 2017.

La commune de Quéven souhaite poursuivre son engagement en créant une 3^{ème} boucle permettant une liaison vers Kerdual. Il est proposé au Conseil Municipal de donner un accord de principe sur le tracé du sentier de randonnée, dénommé "boucle de Kerdual" suivant plan joint.

Le tracé définitif et l'inscription au PDIPR seront approuvés après accord et signature de l'ensemble des conventions de passage.



⇒ Annexe 5

Après en avoir délibéré
par 29 voix pour,
le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de création d'une 3^{ème} boucle de randonnée dénommée "boucle de Kerdual".
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document afférent.

22	Prime annuelle	Ressources humaines
----	----------------	---------------------

Chaque année, le Conseil Municipal délibère sur le montant de la prime annuelle allouée au personnel municipal. Cette prime s'ajoute au régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires territoriaux depuis 1992.

Le montant 2016 a été fixé à 1.280 €. Il reste inchangé en 2017.

Après en avoir délibéré

par 29 voix pour,

le Conseil Municipal :

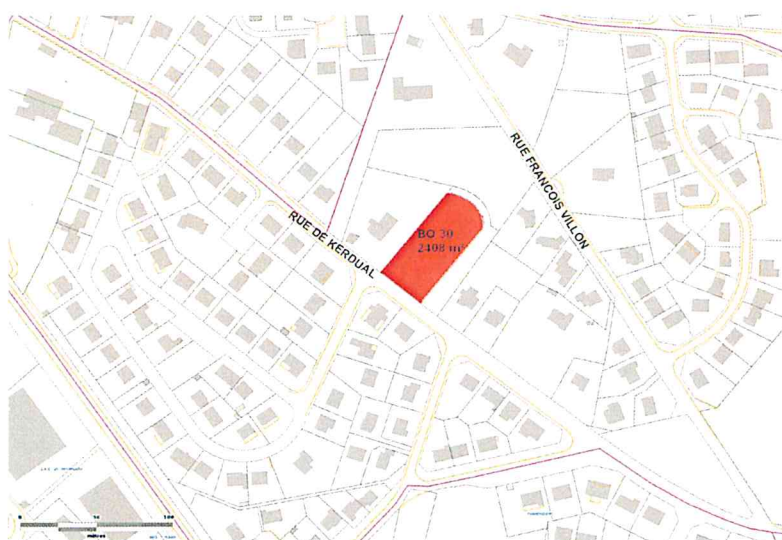
- Fixe le montant de la prime annuelle, pour l'année 2017, à 1.280 €.
- Dit que le personnel titulaire et non-titulaire en bénéficie.
- Dit que le montant est calculé au prorata du temps travaillé.

23	Vente de terrain à l'ITEP	Urbanisme
----	---------------------------	-----------

La commune a été sollicitée par l'ITEP (Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique) pour la cession d'une propriété non bâtie cadastrée BO 30 d'une contenance de 2.408 m² et située rue de Kerdual en vue de l'édification d'un internat de 6 chambres.

Le prix de vente du terrain susvisé est envisagé à 50 €/ m² soit 120.400 €.

Les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur.



Après en avoir délibéré

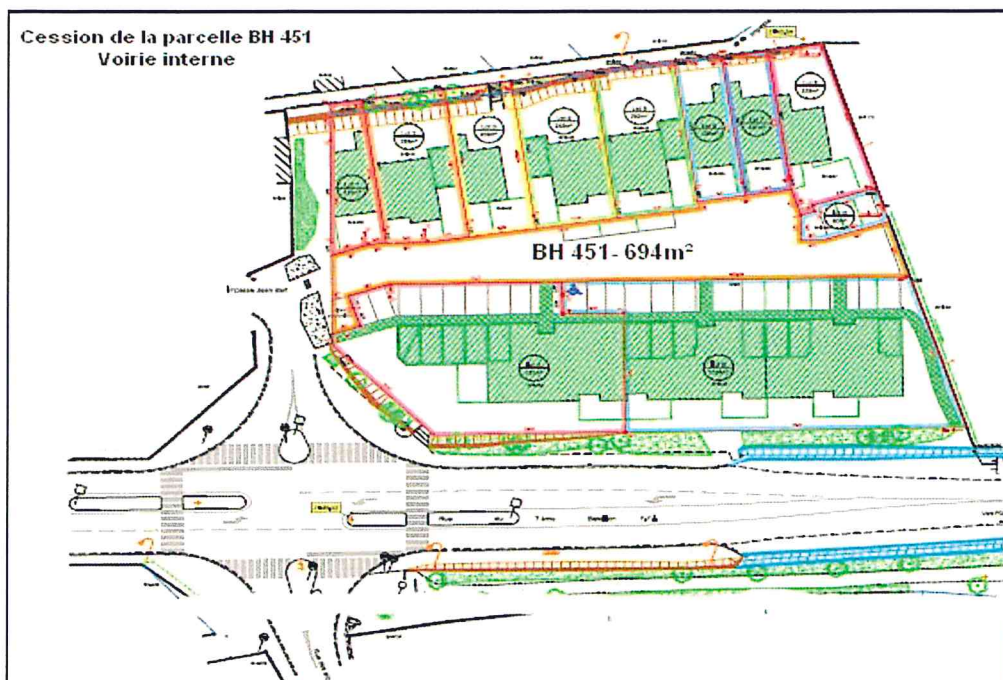
par 28 voix pour, 1 abstention (Nicole Naour),

le Conseil Municipal :

- Approuve la cession à l'ITEP de la propriété communale cadastrée BO 30 d'une superficie de 2.408 m².
- Approuve le prix de vente du terrain à 120.400 €.
- Dit que les frais afférents seront pris en charge par l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
- Décide que faute de régularisation de la vente par signature de l'acte notarié dans un délai de 2 ans à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire, cette dernière sera caduque et l'acquéreur n'aura plus droit à la réalisation de la vente.

24	Transfert de voirie - Ty Lohé	Urbanisme
----	-------------------------------	-----------

Les travaux relatifs au permis de construire référencé PC 5618513L0014 (Résidence Ty Lohé) et autorisé le 10 février 2014 sont achevés. Le permis de construire n'a pas fait l'objet de contestation à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 26 décembre 2016.



Suite à une visite de réception par les services techniques validant leur exécution, la société anonyme d’habitation à loyer modéré, Le Foyer d’Armor, sollicite le transfert de la parcelle cadastrée BH 451 d’une superficie de 694 m² constituant la voirie desservant les logements de la résidence “Ty Lohé” dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré
par 29 voix pour,
le Conseil Municipal :

- Accepte le transfert dans le patrimoine communal de la parcelle cadastrée BH 451 de 694 m² constituant la voirie desservant les logements de l’opération “Ty Lohé” à Quéven.
- Décide que cette voie sera affectée à la voirie communale et par la même intégrée dans le tableau de la voirie communale.
- Dit que les frais afférents seront pris en charge par l’aménageur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mutation.

25	Création de l’îlot E Croizamus : dépôt du permis d’aménager et dénomination de voie	Urbanisme
----	---	-----------

Afin de poursuivre la réalisation de la ZAC de Croizamus, l’îlot E va être urbanisé suivant le plan de composition proposé ci-dessous.

L’établissement d’un permis d’aménager sera nécessaire pour l’urbanisation des parcelles BI 183, 184, 224 et 225 et la voie interne du lotissement doit être dénommée.



Après en avoir délibéré
par 29 voix pour,
le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager sur les parcelles BI 183, 184, 224 et 225.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
- Décide de dénommer la voie interne de l'îlot E : rue de Ouessant.

27	Echange de terrains rue Le Métayer entre la commune et Mme Duguay	Urbanisme
----	---	-----------

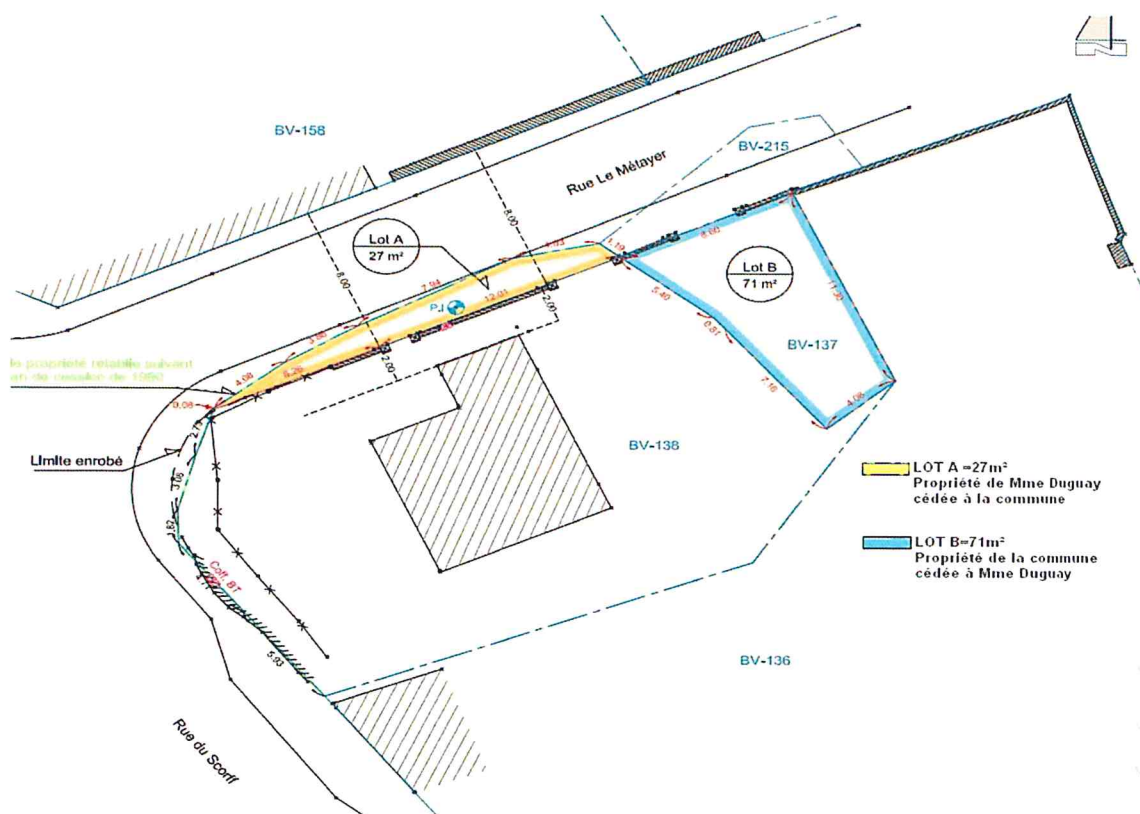
Par délibération du 22 décembre 1989, avait été décidé un échange de parcelles entre la commune et M. et Mme LE GOUIC, les précédents propriétaires.

L'échange de terrain portait sur une surface de 71 m² correspondant à l'actuelle parcelle BV 137 (propriété encore communale) et à récupérer 27 m² sur la parcelle BV 138, dans l'angle des rue du Scorff et Le Métayer.

L'échange n'a jamais été finalisé mais l'actuel propriétaire a relancé la commune. Cette mutation est à effectuer au bénéfice de Mme DUGUAY Françoise.

La charge du différentiel de surface sera supportée par Mme Duguay pour un montant de 500 €.

La SARL Laurent Martin a effectué, au mois de janvier 2017, un bornage suivant le plan ci-dessous dont les frais sont à la charge de la commune et de Mme Duguay, pour moitié chacun.

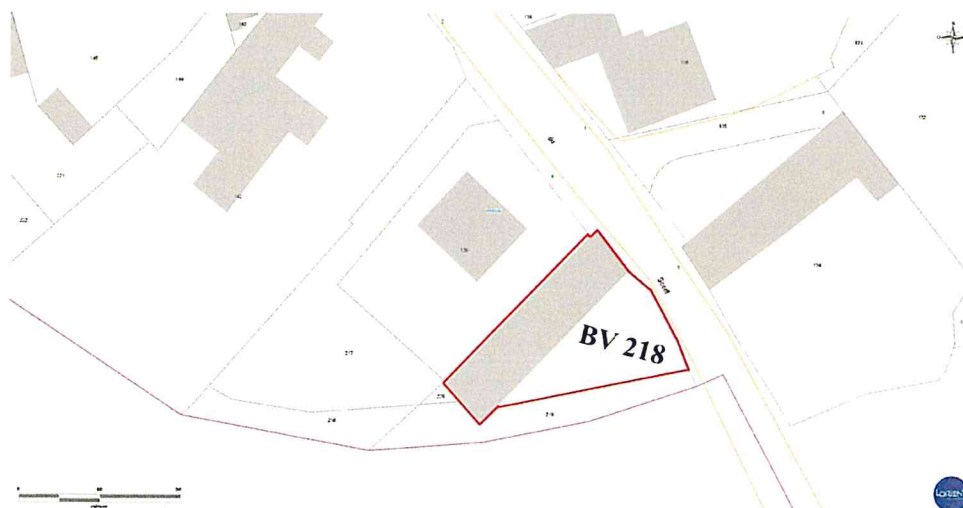


Après en avoir délibéré
par 29 voix pour,
le Conseil Municipal :

- Approuve l'échange des parcelles entre la commune et Mme Duguay.
- Approuve l'acquisition par Mme Duguay d'une superficie de 44m² correspondant au différentiel entre les deux lots, pour une somme forfaitaire de 500 €.
- Dit que les frais afférents à la mutation seront pris en charge pour moitié par la commune et Mme Duguay.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce transfert.

28	Vente maison - Rue du Scorff	Urbanisme
----	------------------------------	-----------

Monsieur Le Navéos a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée BV 218 à Kerdual. Ce terrain bâti est d'une superficie de 355 m². Il propose de l'acquérir pour 44.000 €.



Après en avoir délibéré
par 29 voix pour,
le Conseil Municipal :

- Approuve la vente de la parcelle BV 218, située à Kerdual à Quéven à M. Le Navéas ou tout ayant droit pour un montant de 44.000 €.
- Dit que les frais afférents (géomètre, notaire) seront pris en charge par l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent
- Décide que faute de régularisation de la vente par signature de l'acte notarié dans un délai de 2 ans à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire, cette dernière sera caduque et l'acquéreur n'aura plus droit à la réalisation de la vente.

29	Délégation du Maire	Direction Générale
----	---------------------	--------------------

Monsieur le Maire présente un résumé des décisions municipales prises, dans la limite fixée par les articles L.2122-22 et L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par délibérations des 05 et 17 avril 2014.

Marchés de travaux, fournitures et services

Les dossiers des marchés sont consultables en Mairie, service des marchés (aux heures habituelles d'ouverture au public). Voici le tableau récapitulatif des marchés publics passés selon une procédure adaptée lors du 1^{er} trimestre 2017.

Commune de Quéven				
Marchés publics - 1 ^{er} trimestre 2017				
Objet du marché	NOM de l'attributaire du marché	Montant H.T.	Montant T.T.C.	date de notification
Marchés de travaux				
Aménagement extérieur salle de spectacle "Les Arcs"	SAS ATLANTIC PAYSAGES AURAY	15 965,50 €	19 158,60 €	10 mars 2017
Taille de haies et d'arbustes	JARDI - LOCATION NOYAL PONTIVY	33 826,84 €	40 592,20 €	9 mars 2017
Période 2017-2020		annuel	annuel	

La séance est levée à 22 h 27.

Marc Boutruche,

Maire de Quéven

